

Mis à jour le 20 juillet 2021

Le présent document résume la situation dans chaque province et territoire. Pour en savoir plus, consultez [le plus récent rapport détaillé sur le marché intérieur](#), mis à jour le 6 juillet 2021.

LÉGENDE :

Évaluation générale¹

- I Lutte contre la COVID-19
- II Voyages très locaux
- III Voyages à l'intérieur de la province
- IV Voyages entre provinces
- V Voyages internationaux prudents
- VI Voyages internationaux régularisés

Taux de nouveaux cas hebdomadaires de COVID-19 par 100 000 habitants²

Chronologie de l'évaluation générale de chaque province et territoire :

	16 mars	23 mars	30 mars	6 avr.	13 avr.	20 avr.	27 avr.	4 mai	11 mai	18 mai	25 mai	1 juin	8 juin	15 juin	22 juin	29 juin	6 juill.	13 juill.	20 juill.	
Colombie-Britannique	III	III	III	III	III	III	II	II	II	II	II	II	II	II	III	III	IV	IV	IV	IV
Alberta	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	II	II	II	II	II	II	II	II	IV	IV	IV	IV	IV
Saskatchewan	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	IV	IV	IV	IV	IV
Manitoba	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	IV	IV	IV	IV	IV
Ontario	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	III	IV	IV	IV	IV	IV
Québec	IV	IV	IV	IV	IV	IV	II	II	II	II	II	III	III	III	III	IV	IV	IV	IV	IV
Nouveau-Brunswick	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	II	II	II	II	III	III	IV	IV	IV	IV
Nouvelle-Écosse	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	II	II	II	II	III	III	III	III	III	IV
Île-du-Prince-Édouard	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Terre-Neuve-et-Labrador	II	II	II	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	IV	IV	IV	IV	IV
Yukon	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	III	IV	IV	IV	IV	IV
Territoires du Nord-Ouest	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	IV	IV	IV	IV
Nunavut	III	III	III	III	III	III	III	III	II	II	II	III	III	III	IV	IV	IV	IV	IV	IV

 Indique une progression Indique une régression

Nunavut
Les résidents qui reviennent au territoire d'un voyage d'agrément aux Territoires du Nord-Ouest ou à Churchill (Manitoba) ne doivent pas s'isoler. Ceux qui arrivent de toute autre région du Canada et qui ne sont pas entièrement vaccinés doivent s'isoler pendant 14 jours dans un site d'isolement désigné.

IV Voyages entre provinces 0,0

Territoires du Nord-Ouest
Les résidents entièrement vaccinés qui reviennent au territoire après un voyage d'agrément au pays ne doivent pas s'isoler, mais un dépistage sera effectué auprès de ceux qui arrivent dans les petites collectivités. Les résidents qui ont reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 doivent s'isoler pendant 8 jours et ceux qui ne sont pas vaccinés doivent s'isoler pendant 10 jours.

IV Voyages entre provinces 0,0

Yukon
Les résidents entièrement vaccinés qui reviennent au territoire après un voyage d'agrément au pays n'ont pas besoin de s'isoler. Cependant, l'isolement de 14 jours est requis pour les résidents qui ne sont pas entièrement vaccinés.

IV Voyages entre provinces 97,5

Colombie-Britannique
Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

IV Voyages entre provinces 6,3

Alberta
Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

IV Voyages entre provinces 6,7

Saskatchewan
Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

IV Voyages entre provinces 14,7

Manitoba
Les résidents entièrement vaccinés qui reviennent à la province après un voyage d'agrément au pays n'ont pas besoin de s'isoler. Toutefois, l'isolement de 14 jours est requis pour les résidents qui ne sont pas entièrement vaccinés.

IV Voyages entre provinces 19,9

Ontario
Un isolement de 14 jours est fortement recommandé aux résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

IV Voyages entre provinces 7,3

Québec
Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de la province.

IV Voyages entre provinces 5,6

Nouveau-Brunswick
Les résidents qui reviennent à la province après un voyage d'agrément dans une des provinces de l'Atlantique n'ont pas besoin de s'isoler. Ceux qui reviennent de toute autre région du Canada et qui n'ont pas reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19 doivent s'isoler de 5 à 7 jours.

IV Voyages entre provinces 1,3

Terre-Neuve-et-Labrador
Les résidents qui reviennent d'un voyage d'agrément dans une des provinces de l'Atlantique n'ont pas besoin de s'isoler. Ceux qui reviennent d'un voyage dans toute autre région du Canada doivent présenter un résultat négatif au test de dépistage s'ils sont partiellement vaccinés ou s'isoler 14 jours s'ils ne sont pas vaccinés.

III Voyages à l'intérieur de la province 5,9

Île-du-Prince-Édouard
Les résidents qui reviennent d'un voyage d'agrément dans une des provinces de l'Atlantique n'ont pas besoin de s'isoler s'ils ont reçu au moins une dose d'un vaccin et ont un laissez-passer pour l'I.-P.-É. Ceux qui reviennent d'un voyage dans toute autre région du Canada et qui ne sont pas entièrement vaccinés doivent s'isoler 8 jours.

III Voyages à l'intérieur de la province 0,0

Nouvelle-Écosse
Les résidents qui reviennent d'un voyage d'agrément dans une des provinces de l'Atlantique n'ont pas besoin de s'isoler. Ceux qui reviennent d'un voyage dans toute autre région du Canada doivent s'isoler 7 jours s'ils sont partiellement vaccinés et 14 jours s'ils ne sont pas vaccinés.

IV Voyages entre provinces 0,4

Veillez noter qu'une augmentation des recherches et des réservations ne signifie pas que les résidents contreviennent aux restrictions sanitaires en vigueur, mais plutôt qu'ils montrent plus d'intérêt pour les voyages. Dans les faits, les voyages pourraient avoir lieu dans un avenir proche ou plus tard.

¹ Pour en savoir plus sur les méthodes et les sources pertinentes utilisées, veuillez consulter les [notes méthodologiques](#).

² Infobase de la santé publique du gouvernement du Canada, semaine ayant pris fin le 18 juillet 2021.